

Date : 7 septembre 2015		Référence : DDBDR-INF/15.026	
Emetteur :		Destinataire(s) :	
Nom : Bénédicte CLARENNE		Centres d'Affaires BDR	
Dir/Dept/Service : Dir. Dév. BDR		Associations de Proximité	
Téléphone : 03 87 21 40 30		Réseau commercial BDD	
Rédacteur :		Copie(s) pour information :	
Nom : Charlotte HELMER		Direction de la Communication	
Téléphone : 03 87 21 41 66		Département Vie Institutionnelle	
		Direction Marketing et Distribution	
		CelcAssistance	
Processus de la CELCA			
Nom du processus : non référencé		Pilote du Processus : non référencé	
Objet : Espace Dons			

Les petites et moyennes associations manquent de plus en plus de temps et de moyens pour développer des financements innovants.

Les méthodes de collecte traditionnelles ne sont plus adaptées au comportement des générations actuelles. Elles sont bien souvent coûteuses et nécessitent des traitements manuels.

Le don en ligne est en plein essor et notamment le crowdfunding.

Le crowdfunding, qui remporte un vif succès à l'étranger, consiste à proposer un portail internet permettant d'effectuer des dons en ligne.

Cela permet au donateur de participer au financement d'un projet concret.

BPCE, en association avec S-money lance www.espacedons.com, site internet de collecte de dons en ligne mis à disposition des associations et des fondations clients Caisse d'Épargne.

Une vidéo de présentation est disponible sur youtube. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant : [Lien vidéo](#)

ENJEUX

- ➔ Impulser une image de banque moderne. La Caisse d'Épargne serait la 1^{ère} banque à mettre à disposition de ses clients une plateforme de dons en ligne avec un espace de communication personnalisable.
- ➔ Se positionner pour capter de la valeur sur un marché en pleine croissance (fidéliser les clients, développer les flux, accroître notre PNB)
- ➔ Contribuer au développement de S-money

CIBLES

Marchés concernés : Economie Sociale et Institutionnels (BDR), marché des associations de proximité (BDD).

Segment de clientèle éligible :

- ➔ Les associations, fondations ou fonds de dotation prospects/clients.
- ➔ Organisme relevant des articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts et pouvant de ce fait délivrer des attestations de versements ouvrant droit à réduction d'impôt.

DESCRIPTION DE L'OFFRE

www.espacedons.com est un site internet permettant la collecte de dons en ligne. Celui-ci est mis à disposition des associations et des fondations clientes de la CE et leur permet de personnaliser leur espace de communication.

La plateforme utilise la solution de paiement Smoney qui permet de régler soit à partir d'une carte bancaire soit à partir d'un compte de monnaie électronique Smoney. Pour les donateurs disposant d'un compte Smoney, le paiement d'un don via Twitter est possible, sous réserve que l'association dispose également d'un compte Twitter associé à son compte de monnaie électronique Smoney.

Le site internet permet au client de :

- Créer une page pour son association / fondation et autant de pages qu'il le souhaite pour ses projets
- Recevoir des dons en argent
- Recevoir des dons de temps ou d'objet :
 - Être mis en relation avec des bénévoles potentiels
 - Être mis en relation avec des particuliers souhaitant donner des objets
- Fidéliser ses donateurs et recruter de nouveaux donateurs
- Simplifier la gestion administrative et le suivi de sa collecte de dons (outils de suivi de sa collecte)

Les prérequis :

- L'association, fondation ou fonds de dotation doit être titulaire d'un compte courant à la CELCA. Il est conseillé d'ouvrir un compte spécifique pour recevoir les dons.
- Un DRC complet et à jour

Les obligations de l'association / fondation :

- La collecte effectuée auprès du public doit soutenir une cause scientifique, sociale, familiale, humanitaire, philanthropique, éducative, sportive, culturelle ou concourant à la défense de l'environnement.
- Les associations faisant de l'appel public à la générosité **sont tenues de faire une déclaration auprès de la préfecture du département de leur siège** (voir modèle de déclaration référencé ci-dessous).
Si une association effectue plusieurs campagnes successive au cours d'une même année, elle peut n'effectuer qu'une seule et unique déclaration.

Elles sont également tenues de prévoir une annexe à leurs comptes annuels comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public.

A noter : les associations faisant habituellement de l'appel public à la générosité ont déjà effectué cette déclaration en préfecture et n'ont pas besoin d'en faire une nouvelle (sous réserve de l'évolution de la réglementation en vigueur). Elles disposent de ce fait déjà du justificatif demandé dans le cadre de la contractualisation à Espace Dons.

- **Assumer l'entière responsabilité du contenu (texte, image, vidéo, liens, ...) qu'il met en ligne sur son espace.** Il s'interdit notamment de mettre en ligne des contenus dont il n'a pas la propriété ou la jouissance, des contenus inexacts, contraire aux bonnes mœurs ou des contenus qui contreviennent aux lois et règlements en vigueur
- Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'affecter les dons conformément aux souhaits des donateurs et de pouvoir en apporter la justification au donateur.
- Lors des paiements, l'utilisateur reçoit du site un flux d'information avec les renseignements communiqués par le donateur. **L'établissement d'un reçu destiné au donateur est de la responsabilité de l'Utilisateur.**

CONTRACTUALISATION - SOUSCRIPTION

La CELCA a désigné une « unité don » en charge de la vérification des demandes de souscription et de l'administration du site.

Cette unité est composée de l'animateur du marché ES (V.VERSTRAETE) et d'une personne du Marketing BDR (N. BRAD).

Le Process de souscription et de contractualisation est le suivant :

- 1) **Vérifier l'éligibilité de l'association** : le Chargé d'Affaires / MO vérifie l'éligibilité de l'association à bénéficier d'une page sur l'Espace Dons et sollicite un accord de souscription à « l'unité dons » l'animateur ES (V. VERSTRAETE)
- 2) **Fournir un DRC « conforme »** : Le Chargé d'Affaires / MO collecte et numérise les pièces nécessaires au DRC « conforme » (y compris la copie de la déclaration de la campagne d'appel au don)
- 3) **Contractualisation** : Le Chargé d'Affaires fait signer au client le contrat d'adhésion « CGU Utilisateur CE ASSOC » (yc fiche de création)
 - Le client indique les coordonnées de l'association et un mail de contact
 - Prérequis : si l'association n'est pas cliente, elle doit le devenir par l'ouverture d'un compte courant spécifique aux dons.

Le Chargé d'Affaires remet au client :

- le tutoriel du site (également accessible sur la plateforme) lui permettant de suivre les instructions pour la création de son espace de communication et de ses pages.
- Un PDF du contrat d'utilisation de Smoney que le client souscrira en ligne (voir étape suivante)

4) **Création de l'association sur le site** :

- Le commercial transmet la fiche de création de l'Espace Don à l'« unité don » pour la création du client sur le site (via l'espace administrateur).
- L'« unité don » crée l'association dans l'application
- Un mail part automatiquement à l'association avec un lien pour lui permettre de créer son premier mot de passe.
- C'est l'association qui crée ses pages et l'adhésion au contrat Smoney se fait en ligne

A noter : la CELCA a la possibilité de suspendre ou de supprimer l'accès de l'utilisateur à son espace à son initiative ou à la demande du client.

TARIFICATION

L'accès au site est gratuit pour l'association et le donateur.

Lorsque l'association fait une demande de remboursement du compte S-money de l'association vers le compte courant CELCA, une commission sur flux est prélevée automatiquement.

Les commissions sont proportionnelles et dégressives :

Montant transféré du compte de monnaie électronique vers le compte courant CELCA	Taux de commission S-money	Taux de commissions Caisse d'Epargne	Coût client : taux de commissionnement global TTC
jusqu'à 4 999,99 €	1,5 % HT	1 % HT	3,00%
de 5 000 € à 19 999,99 €	1,2 % HT	0,8 % HT	2,40%
à partir de 20 000 €	0,9 % HT	0,60 % HT	1,80%

S-money reverse 40 % des commissions à la CELCA trimestriellement.

AVANTAGES

- Une solution complète, simple et sécurisée pour permettre à votre client de se lancer dans la collecte de dons en ligne.

- La 1^{ère} plateforme à proposer de collecter 3 formes de dons (argent, temps, objet). Cela permet notamment au client d'élargir son cercle de donateurs
- Transparence des projets financés qui permet de donner du sens à chaque don
- **Un coût de collecte par don inférieur au coût d'une collecte de dons réalisée de façon traditionnelle** : de 1,80 % à 3 % comparé à un ratio de frais collecte pouvant aller jusqu'à 9 % de la collecte réalisée par une association.

LES SUPPORTS CONTRACTUELS ET COMMERCIAUX

A destination des clients :

- Plaquette commerciale
- Fiche produit
- Vidéo 120 secondes présentant le service
- Tutoriel facilitant la prise en main de l'espace dédié à destination des associations
- Notice de déclaration à la préfecture et déclaration comptable.
- Contrat d'adhésion entre la CELCA et l'utilisateur (yc fiche de création de l'Espace Dons)
- CG d'utilisation de S-money (l'adhésion au contrat Smoney se fait en ligne lorsque le client crée sa page)

A destination des donateurs :

- Communication sur DEI Particuliers
- Campagne d'affichage en agence pendant le mois de novembre 2015 (tablettes, affiches, chevalets et stickers)
- Relais réseaux sociaux

A destination des Chargés d'Affaires :

- Outil d'Aide à la Vente (OAV)
 - ▶ Support de présentation détaillé de l'offre
 - ▶ Maquettes du site
 - ▶ Argumentaire

L'ensemble de cette documentation est disponible :

Pour la BDR : dans La BDR BOX CELCA / Offre Commerciale / Flux / Autres Services / Espace Dons

Pour les Associations de Proximité : dans La Rubrique des Commerciaux / Espace Parts / Marché des Particuliers / Association de proximité / Espace Dons

Cordialement,
Bénédicte CLARENNE
Directrice du Développement BDR